

Du Sept Septembre 1850, à neuf heures du soir.

ACTE DE MARIAGE de Nicolas Antonin Chouaud

âgé de vingt trois ans, né à La Garde département de Var
 du mois de Mai mil huit cent quarante deux profession de cultivateur domicilié à La Garde
 département de Var fils majeur de Benoit Simon Arnould profession de cultivateur domicilié à La Garde département de Var et de

Marie Maguelaine Castellani, son épouse, comptable, domiciliée à La Garde le père et la mère ici présents et consentants d'une part.

Et de Amédée Octavie Baptistine Joseph Louis Saugier
 âgé de vingt deux ans, né à La Garde département de Var
 le vingt du mois de novembre mil huit cent quarante son profession de cultivateur domicilié à La Garde département de Var
 de Jean Joseph Saugier profession de cultivateur et de Marie Rose Josephine Martin, son épouse, comptable, domiciliée au Pradet le père et la mère ici présents et consentants d'autre part.

Les actes préliminaires sont : 1° La publication de mariage faite par nous sans opposition, les dimanches vingt deux et vingt neuf du mois de septembre mil huit cent soixante neuf, devant et affichés pendant le délai voulu par la loi.

- 2° Vu l'acte de naissance du futur époux.
- 3° Vu l'extrait de l'acte de naissance de la future épouse.
- 4° Vu enfin le certificat de non opposition délivré par M. l'adjoint spécial de la section du Pradet le Sept Septembre courant et constatant que les publications de mariage ont été faites, à la date lecture, les dimanches vingt deux et vingt neuf du mois de septembre mil huit cent soixante neuf,

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code Napoléon sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code Napoléon, modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux, et les personnes qui ont assisté au mariage, ont déclaré qu'il n'y a eu fait de contrat de mariage, à la date du mil huit cent soixante par devant M. notaire à

département de

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Octavie Baptistine Josephine Saugier et l'autre Joseph Nicolas Guerin

Le tout en présence de François Joseph Meunier domicilié à La Garde département de Var âgé de vingt quatre ans profession de Menuisier, son parent ou allié du futur époux.

De Charles Auguste Castellani domicilié à Lagarde département de Var âgé de quarante ans profession de Médecin, oncle du futur époux.

De Eugène Lemoulez domicilié à Coulon département de Var âgé de vingt huit ans profession de Coiffeur, non parent ou allié du futur époux.

Et de Henri Carrel domicilié à Pradet département de Var âgé de vingt huit ans profession de Menuisier, cousin germain du futur époux.

Après quoi, moi, Louis Requiez, adjoint délégué par M. le Maire de Lagarde, faisant fonctions d'officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé avec moi, par le futur époux, le père de la future, et les quatre témoins seulement, à l'exception des père et mère du futur époux et de la mère de la future, qui ont déclaré, me le faire de ce faire par nous acquies.

Octavie Saugier Amédée Victor Saugier
Meunier Baptistine
Carrel Lemoulez Requiez